Peut-être avez-vous lu les gros titres des médias vous aussi ?

En date du 2 février dernier, le Sénat a adopté le projet de Loi C-11, avec une dizaine d'amendements. Le projet de loi amendé retournera à la Chambre des communes afin d'être présenté et adopté, avec ou sans les amendements apportés par le Sénat.

Cela signifie que nous avons un peu de temps pour faire pression sur nos députés, en leur demandant de voter contre cette mesure législative qui pourrait impacter et menacer notre précieux **droits à la liberté d'expression.**

Qu'est-ce que le projet de Loi C-11 ?

Le projet de Loi vise à donner au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) le pouvoir de règlementer les normes de diffusion des plateformes en ligne internationales, telles que « YouTube, Netflix, Amazon, Disney, etc. » et entre autres, afin qu'ils contribuent financièrement au système médiatique Canadien, comme le sont obligées les entreprises canadiennes soumises présentement aux règlements du CRTC.

Cependant, ce projet de loi donnera des **pouvoirs dangereux au CRTC.**

Quels sont les enjeux si ce projet de loi C-11 est adopté?

Ce projet de loi donnera au CRTC le pouvoir de réglementer non seulement le contenu de plusieurs plateformes en ligne telles que « You tube », blogues, mais aussi les autres plateformes **mises en ligne par des citoyens canadiens**, et ainsi « contrôler » le contenu des diffusions.

Serons-nous donc empêchés, sous peines de sanctions, de diffuser certaines émissions chrétiennes, prédications, ou autres qui ne cadrent pas avec la pensée idéologique du gouvernement libéral actuel ? Nous pourrions même faire face à une montée fulgurante de diffusions propageant les voix pro- LGBTQ et les pro-avortements, tandis que les voix pro-familles et pro-vie sont de plus en plus mises de côté et marginalisées.

« L'Institut économique de Montréal (IEDM) a mis en garde contre les conséquences économiques, culturelles et juridiques potentielles du projet de loi C-11 qui menacerait la liberté d'expression.

Le texte législatif déposé en novembre confère une grande marge de manœuvre au CRTC, lui permettant de contrôler indirectement le contenu généré par les utilisateurs individuels, croit l'IEDM.

S'il n'a réellement aucune intention de réglementer le contenu indépendant mis en ligne par les citoyens canadiens, le gouvernement devrait modifier la loi et fermer cette échappatoire réglementaire avant son adoption», a plaidé Gabriel Giguère, analyste en politiques publiques à l'IEDM. 1. **Ref :** « Journal de Québec, André Forget, 14 juin 2023 »

Même un sénateur nommé par les libéraux (David Richards) est en désaccord avec ledit projet de loi. Il va jusqu'à établir des comparaisons avec George Orwell « 1984 » roman, disant « que C-11 ressemble à quelque chose tout droit sorti de L'Allemagne Nazi et l'Union soviétique. »

Les pouvoirs et impacts de ce projet de Loi sont dangereux pour notre liberté d'expression, mais le gouvernement Libéral tentera de vendre ce projet de loi draconien avec un sourire et un salut à l'autel de la pensée unique promue par ce gouvernement.

Nous n'avons pas à rester les bras croisés.

« La foi sans les œuvres est morte », n'est-ce pas ?

Ensemble nous faisons la différence….

Ref 1 : « Journal de Québec, André Forget, 14 juin 2023 »

Me Nathalie Michaud avocate

Contactez votre député ou envoyez-lui un courriel pour lui dire que vous n'êtes pas d'accord. Vous trouverez les adresses en cliquant sur le bouton : cliquez sur la photo, ensuite sur contact et vous trouverez le député de votre choix.

https://www.noscommunes.ca/Members/fr/search?caucusId=all&province=QC&gender=all

Ceci est le lien pour rejoindre leur député en français